

LA RÉGIE MALOUINE DE L'EAU *et VOUS*



le mot **DU MAIRE**

Il y a 27 ans, Saint-Malo faisait le choix de confier la gestion de son eau à Veolia. Cette décision était alors pleinement légitime. Confrontée à l'époque à de

lourds investissements en eau et surtout en assainissement, notre ville devait s'appuyer sur un partenaire comme Veolia afin d'étaler ses charges tout en bénéficiant des compétences d'une grande entreprise. Il y a un an, j'ai proposé au Conseil Municipal d'abandonner la gestion privée de l'eau et de créer une régie municipale. Il s'agit pour nous de reprendre en main la distribution de l'eau, un service essentiel pour la population.

En 2014, le Syndicat des Eaux de Beaufort devra lui aussi choisir son mode de gestion et le Syndicat de Production de la Côte d'Émeraude assurera toute la production d'eau du Nord du département. En faisant le choix de l'indépendance, nous nous mettons en position de mieux négocier, d'être plus persuasifs, notamment en ce qui concerne le prix d'achat de l'eau. **La gestion directe de l'eau par la Ville sera effective au 31 mars à minuit.**

Entre la prise de décision et l'entrée en fonction de la Régie Malouine de l'Eau, une année de réflexions constructives, d'études approfondies et de travail de longue haleine aura été nécessaire pour que la Régie soit mise en place dans les meilleures conditions afin d'assurer la continuité du service public de l'eau.

Le Maire
René COUANAU

le mot **DU PRÉSIDENT**

Dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, l'eau potable passera entre les mains de la Régie Malouine de l'Eau ; mais les usagers ne s'en rendront pas compte, car tout l'enjeu du passage de témoin entre Veolia et la Régie réside dans la continuité du service public. Cette mission que nous a confiée le Maire René Couanau est une véritable aventure et nous nous y sommes jetés à corps perdus avec enthousiasme ; que ce soient les élus représentants du Conseil Municipal, les membres des associations de consommateurs, les personnels de la Mairie et les salariés de Veolia "repris" par la régie : tous ont adhéré à ce projet et le portent avec conviction et ténacité.

Certes la tâche n'est pas simple, le temps est court, les difficultés nombreuses, les problèmes réels, les solutions pas toujours évidentes. Pourtant chacun à son niveau retousse ses manches et passe à chaque fois l'obstacle qui s'était dressé et paraissait insurmontable, comme l'eau de la rivière qui sait contourner aussi bien le galet que le rocher.

Alors tous ensemble nous construisons cette régie... notre régie... et tous ensemble nous allons relever le défi de la gestion publique.



Que la Régie Malouine de l'Eau devienne la Régie de tous les Malouins !

Yvon PIEDNOIR
Président de
la Régie Malouine de l'Eau

Ce qui va changer pour vous

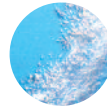
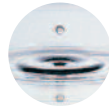
Dans la nuit du 31 mars l'eau Veolia devient une eau RME : vous devenez l'abonné de la RME **sans démarche particulière**. Vous recevrez désormais 2 factures :

- une facture pour l'eau (RME)
- une facture pour l'assainissement (Veolia)

Pourquoi une facture séparée de l'assainissement ?

En 1995, nous avons inauguré la station d'épuration de la Grande Rivière. Il n'y en

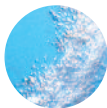
avait pas auparavant. Les travaux considérables financés dans le cadre de ce contrat de délégation de service public ont nécessité une période d'amortissement longue : le contrat ne prendra fin qu'en 2020, sauf dénonciation anticipée selon la Loi. Jusqu'à cette date, Veolia continuera de traiter et facturer les eaux usées.



Le Conseil d'administration de la Régie Malouine de l'Eau

La Ville ayant choisi une Régie à autonomie financière et responsabilité morale, celle-ci est gérée par un conseil d'administration qui comprend 12 membres à voix délibérative (12 élus issus du Conseil municipal) et 4 représentants d'associations avec voix consultative. Le directeur de la Régie participe au Conseil d'administration avec voix consultative également.

Les membres du Conseil d'administration :
Président : Yvon Piednoir ; Vice-Présidents : Nicolas Belloir et Serge Besseiche ; Marie-France Mansuelle, Philippe Keltz, Abel Kinié, Rozenn Saget, Florian Bigaud, Michel Laude, Thierry Maré, Stéphane Perrin, Philippe Capitaine, Pierre Lefilleul (UDAF 35), Jacky Chauvel (UFC Que Choisir), Alain Balannec (CLCV), Patrick Floria (CNL 35).



Les personnels

22 personnes assureront le service de l'eau potable sur la commune. 17 d'entre elles, travaillant actuellement chez Veolia, seront "reprises" par la Régie. Nous profiterons de leurs compétences et de leurs expériences. Le directeur, Jean-Luc Ohier,

et le directeur adjoint, Philippe Huon, une agent comptable, une secrétaire de direction et un technicien en SIG (Système d'Information Géographique) complètent cette équipe. Motivés et compétents, tous sont prêts à relever le défi !



Le logo

« Une vague d'eau en mouvement symbolisant les réseaux amenant chez vous cette eau nécessaire à la vie ; la flèche de la cathédrale rappelle Saint-Malo telle que les marins la voient en s'approchant du port... Ce bleu, celui de notre pavillon malouin. »



Nous contacter

La Régie Malouine de l'Eau (RME) est située 40 Bd des Déportés.

Adresse postale :

RME

40 Bd des Déportés - CS 11709 - 35417 Saint-Malo Cedex

Tél. 02 99 20 35 00

Fax. 02 99 20 35 09

Internet : www.rme.saint-malo.fr

Courriel :

contact@rme.saint-malo.fr

Ouvert du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45.

Les bureaux seront accessibles au public à partir du 4 avril.

Permanence téléphonique à partir du lundi 2 avril.





Une situation complexe que nous simplifions

Depuis longtemps (1949) la Ville de Saint-Malo est partagée en deux pour la distribution de l'eau sans que vous le sachiez sans doute !

- une partie urbaine desservie en eau par Veolia / Ville de Saint-Malo
- une partie dite rurale desservie par Veolia / Syndicat des Eaux de Beaufort (SIEB). Avant 1998, les tarifs de l'eau étaient plus élevés en zone rurale qu'en zone urbaine. Depuis 1998, par une compensation entre l'urbain et le rural, l'eau est facturée au même prix. En reprenant la gestion de l'eau en direct, il n'y a plus de

compensation possible. Après négociation avec le SIEB, un accord (voté par le Conseil municipal de Saint-Malo et le Comité Syndical du SIEB) a été adopté ces derniers jours et les équipements nécessaires se mettent en place pour que tout fonctionne et que l'ensemble du territoire de Saint-Malo soit desservi en eau potable par la RME.

À compter du 31 mars à minuit, les 30 500 abonnés de la zone urbaine et les 1266 abonnés de la zone rurale seront desservis par la RME et au tarif décidé par la RME.



Les factures

Votre dernière facture

Zone rurale :

Vous habitez en zone rurale (voir carte) : vous avez reçu une facture en décembre, janvier ou février.

Abonnement
(part distributeur et part communale)



1^{er} trimestre : tarif voté par Saint-Malo



2^e trimestre : tarif voté par Beaufort

Consommations (m³) des 6 derniers mois au tarif voté par Saint-Malo

Zone urbaine :

Vous habitez en zone urbaine (voir carte) : vous avez reçu ou allez recevoir une facture (février ou mars).

Abonnement
(part distributeur et part communale)



1^{er} trimestre : tarif voté par Saint-Malo

Consommations (m³) des 6 derniers mois au tarif voté par Saint-Malo

Zone rurale :

Votre prochaine facture

Abonnement
(part distributeur et part communale)



2^e semestre : tarif voté par la RME

Consommations (m³) des 6 derniers mois au tarif Saint-Malo/RME

Zone urbaine :

Abonnement
(part distributeur et part communale)



2^e trimestre : tarif voté par la RME



2^e semestre : tarif voté par la RME

Consommations (m³) des 6 derniers mois au tarif Saint-Malo/RME



Ce que nous attendons de chacun d'entre vous

Nous sollicitons votre compréhension tout au long de cette période de transition mais vous assurons que nous mettrons tout en œuvre, compétences, réactivité, écoute, pour ensemble, installer et développer notre Régie Malouine de l'Eau !
Nous comptons sur vous pour choisir

les moyens de paiement qui vous conviennent .

Par exemple, **ceux qui sont actuellement mensualisés le resteront pour l'assainissement mais devront faire la démarche de l'être également pour l'eau potable ; de même pour le prélèvement**

Le prix de l'eau

Nous avons privilégié la mise en place de la Régie avant d'entamer la réflexion sur les tarifs mais nous allons rapidement nous y atteler.

Les tarifs RME

(eau potable seulement)

(Reprise des tarifs actuels en arrondissant et 1^{ère} tranche jusqu'à 120 m³ au lieu de 110)

Abonnement annuel : 155 €

(payable en 2 fois, par semestre et d'avance)

Consommations :

- De 1 à 120 m³ 0,56 €/m³
- De 121 à 6000 m³ 1,92 €/m³
- De 6001 à 24000 m³ 1,60 €/m³
- > 24000 m³ 1,28 €/m³

Taxes et services extérieurs :

- Syndicat de production : 0,14 €/m³
- Redevance pollution : 0,32 €/m³
- Préservation de la ressource : 0,034 €/m³

TVA à 5.5 % sur l'ensemble

Compteurs

Les compteurs sont propriété de la Régie. Vous n'avez donc pas à les acheter et il n'y a pas non plus de location.

Moyens de paiement

Voici les moyens de paiement qui seront mis à votre disposition et rappelés avec votre 1^{ère} facture RME :

- espèces (tout bureau de poste)
- chèque (à l'ordre de la RME)
- T.I.P
- prélèvement automatique
- téléphone
- agence en ligne
- mensualisation

automatique. Avec votre première facture RME nous vous communiquerons les informations et les coupons-réponse nécessaires.

Nous comptons sur vous.